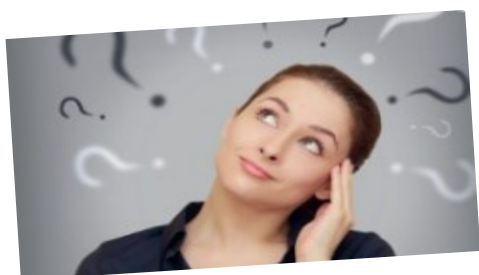




Mission ARMES dans les préfectures et sous-préfectures

Une réunion s'est tenue ce mardi 6 juillet 2021 pour nous annoncer la bascule AGRIPPA vers le SIA (Système d'Information sur les Armes) dès le 25 janvier 2022.



Quelles conséquences pour les agents des préfectures et des sous-préfectures en charge de cette mission « armes » ???

Actuellement, la mission est assurée par 60 % de C, 35 % de B et 15 % de A.

Une expérimentation est en cours au sein de la préfecture de police, des préfectures du Val d'Oise et de l'Hérault et à la sous-préfecture de Dunkerque (59).

16 départements assurent la mission en gestion sur

plusieurs sites (préfecture et sous-préfectures) dans les départements de l'Allier, Creuse, Haute-Garonne, Loire, Haute-Loire, Maine et Loire, Manche, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Somme, Vendée, Yonne et Martinique. **Ce qui va poser problème !!!!** car à l'avenir le MI souhaite une seule tête départementale. Un schéma local peut maintenir des affectations multi-sites, cela devra être acté par le CT local, **c'est pourquoi FO réclame un dialogue social local pour garantir l'avenir des collègues actuellement sur ces postes !!!!**

Le SIA pour les agents de préfecture et selon les termes de l'administration une ambition RH avec des agents plus qualifiés, Quid des catégories C ??

Pourquoi..... toujours pour l'administration?

- ⇒ La disparition de l'activité de saisie informatique des dossiers (assurée jusque là par les collègues de catégorie C)
- ⇒ L'amplification de la politique de contrôle des armuriers
- ⇒ L'augmentation de nombre d'injonctions administratives

FO a revendiqué :

- ✓ un plan d'accompagnement RH
- ✓ la définition de nouvelle fiche de pose avec revalorisation de l'IFSE
- ✓ aucune suppression des effectifs sur cette mission
- ✓ donner les moyens pour le contrôle des professionnels (**ce discours nous a déjà été tenu pour le contrôle des professionnels de l'automobile et des auto écoles.. et nous n'avons rien vu venir**)

Les perspectives : le ministère souhaite la mutualisation « armes » « explosifs ». L'administration connaît les effectifs dédiés aux armes (391 agents pour l'équivalent de 322 ETPT) mais n'a pas été en mesure de nous les donner pour les explosifs. Une vraie navigation à vue !!!! en cours d'études car cette mission est assurée par la préfecture dans différents services, par les DDI.... Et en off nous apprenons que 50% des effectifs seraient économisés en 2023 grâce à cette bascule ..

Affaire à suivre....vous pouvez compter sur nous pour défendre nos emplois..